

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-050-CPC ISTRES
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription d'Istres
	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté dans les locaux de l'Inspection de l'Éducation nationale d'Istres, place Jean Moulin, 13800 ISTRES
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Son action s'inscrit dans le cadre de travail de circonscription arrêté par l'IEN.</p> <p>La circonscription d'Istres comprend trois communes : Istres, Saint-Mitre-les-Remparts, Fos-sur-Mer. Un REP sur Istres dans les quartiers situés au sud de la ville.</p> <p>Ce recrutement s'effectue dans le cadre de la création d'un 3^{ème} poste de CPC sur la circonscription. Une réorganisation des fonctions de chacun sera donc effectuée en équipe après recrutement.</p>
	MISSIONS	<p>Accompagnement pédagogique des enseignants du 1^{er} degré. Contribution à la formation initiale et continue des enseignants. Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.</p>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre et suivre les « constellations » en tant que Référent de circonscription. • Porter des dossiers en tant que référent : maternelle, climat scolaire et/ou EBEP (à définir en équipe après recrutement). • Aider à la mise en place et suivi des projets EPS. • Mettre en place des suivis individualisés (accompagnement des enseignants débutants, aide à la préparation du CAFIPEMF) • Dynamiser les pratiques de projet, apporter son concours à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école, accompagner et soutenir les actions innovantes. • Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription. • Assurer le Partenariat avec les communes de la circonscription et représenter l'institution. • Animer et participer à divers groupes de travail, en fonction des priorités de la circonscription (évaluations nationales, climat scolaire, EBEP etc.) mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques (missions départementales, actions de réseau). • Prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines, de leur didactique et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées, en particulier en français et en mathématiques. • Avoir des connaissances didactiques et pédagogiques approfondies. • Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission. • Savoir se positionner auprès des équipes enseignantes de façon loyale vis-à-vis de la politique éducative institutionnelle et du pilotage pédagogique de l'IEN. • Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels. • Posséder une aptitude au travail en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service. Se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. • Posséder une aptitude assurée en communication écrite et orale. Proposer des réponses contextualisées et réalisables. • Maîtriser les outils numériques et les outils d'ingénierie de formation.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'un CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACT	Jean-François GALLAIS, IEN Istres - ce.0132365a@ac-aix-marseille.fr